

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 06 novembre 2023

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 06 novembre 2023 à 19:00 à la salle communautaire à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Alexandre Dufour

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2023-11-127

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2023-11-128

ASSERMENTATION ÉLU PAR ACCLAMATION

M. Dany Labrecque, élu par acclamation a déclaré sous serment en séance publique, le texte ci-après mentionné :

Serment : Je, Dany Labrecque, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat;

Les déclarations faites sont gardées à l'endroit prévu à ces effets.

RÉSOLUTION 2021-11-129

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres présents du Conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÉSOLUTION 2023-11-130

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 OCTOBRE 2023

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 02 octobre 2023, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2023-11-131

COMPTES PAYÉS DE OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d'octobre 2023, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 461 097.90\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'octobre 2023, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 461 097.90\$.

COMPTES PAYÉS DE OCTOBRE 2023

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	452 086.87 \$

SALAIRES PAYÉS DE OCTOBRE 2023

Salaires	Montant
Total des salaires	9 011.03\$

RÉSOLUTION 2023-11-132

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Alain Sasseville soit nommée maire suppléant du 07 novembre au 15 janvier 2024.

RÉSOLUTION 2023-11-133

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC- ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 2023-11-134

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène veulent faire épandre du calcium dans les rangs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adhère au regroupement de l'UMQ pour faire l'achat d'environ 30 000 litres de chlorure liquide.

RÉSOLUTION 2023-11-135

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à M. Jean-Clément Boudreault s'il était encore intéressé à déneiger le stationnement de la station de pompage pour l'hiver 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'il a manifesté son intérêt pour effectuer le contrat aux mêmes conditions que l'an passé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le contrat de déneigement de la station de pompage pour l'hiver 2023-2024 soit renouvelé avec M. Jean-Clément Boudreault pour un montant de 50\$ / chaque fois qu'il ira faire le déneigement;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2023-11-136

RÈGLEMENT N°220-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°164-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement n°164-2016 pour majorer chaque service téléphonique de 0.46\$ prévu dans ce règlement à 0.52\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro N°220-2023 soit et est adopté tel que rédigé et lu pour valoir comme si ce règlement était ici tout au long et mot à mot reproduit.

RÉSOLUTION 2023-11-137

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Madame la conseillère Camille Sasseville donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 219-2023 afin de déterminer le taux de taxes de la municipalité pour l'exercice financier 2024;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame la conseillère Camille Sasseville.

RÉSOLUTION 2023-11-138

SÉANCE SPÉCIALE – ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la date de séance spéciale soit fixée au 01 décembre 2023 à 19h30.

RÉSOLUTION 2023-11-139

OFFRES D'ACHAT – ÉGLISE DE ST-EUGÈNE –D'ARGENTENAY

ATTENDU QUE l'assemblée de fabrique de la paroisse Esprit-Saint des Grandes Rivières requiert une offre d'achat à l'égard de l'église de St-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QUE la municipalité a témoigné de son intérêt d'acquérir l'église;

ATTENDU QUE le conseil de la fabrique de la paroisse a consenti la vente de l'église à la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay au coût de 1\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre d'achat et autorisent M. le maire et la directrice générale/greffière-trésorière à signer cette offre.

RÉSOLUTION 2023-11-140

MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la municipalité de S-Eugène-d'Argentenay a une marge de crédit de 200 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité de S-Eugène-d'Argentenay a fait des travaux de remplacement de conduites d'eau sur la rue Principale;

ATTENDU QUE les factures sont à payer suite à ces travaux;

ATTENDU QUE les subventions provenant des programmes de la TECQ 2019-2023 et du PRIMEAU ne sont pas encore reçus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil autorisent M. le maire, Gilles Dufour et la directrice générale, Mme Karine Ouellet à signer les documents requis afin d'augmenter la marge de crédit à 400 000\$.

RÉSOLUTION 2023-11-141

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N°221-2023 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Alain Sasseville donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 221-2023 afin de déterminer des endroits dans la municipalité afin d'exercer un droit de préemption sur ces immeubles;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Alain Sasseville.

RÉSOLUTION 2023-11-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h32.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
M. Alain Sasseville	2023-11-127
M. Alain Sasseville	2023-11-128
Mme Camille Sasseville	2023-11-129
M. Dario Perron	2023-11-130
Mme Camille Sasseville	2023-11-131
M. Dario Perron	2023-11-132
Mme Véronique Belley	2023-11-133
Mme Véronique Belley	2023-11-134
M. Dario Perron	2023-11-135
Mme Camille Sasseville	2023-11-136
M. Alain Sasseville	2023-11-137
Mme Véronique Belley	2023-11-138
M. Alain Sasseville	2023-11-139
M. Alain Sasseville	2023-11-140
M. Alain Sasseville	2023-11-141
M. Alain Sasseville	2023-11-142